

LE 'AFSTAMMINGSCENTRUM' C'EST QUOI EXACTEMENT ?

"Avant, je n'ai jamais eu de questions sur mes parents génétiques. Mais maintenant que je suis moi-même enceinte, cela me passe par la tête de plus en plus souvent. Pourquoi ai-je été abandonné ? Est-ce que j'ai encore des frères et des sœurs ? Qu'y a-t-il réellement dans mon dossier d'adoption ?"

"Mes nombreuses taches de rousseur ne m'ont clairement pas été données par mes parents. Y a-t-il un endroit où je peux trouver qui a été donateur pour mes parents?"

"Je me suis retrouvé en Belgique comme métisse à l'âge de 5 ans. Il y a seulement quelques années, j'ai réalisé que je devrais avoir un frère ici quelque part. Pouvez-vous m'aider dans ma recherche ?"



1 RAISON D'ETRE

Depuis des années, les adoptés, les enfants de donneurs et les métis plaident pour leur droit d'accéder à leurs dossiers, pour leur droit de connaître leurs origines, leurs ascendants.

Ne pas savoir d'où l'on vient, se poser des questions sur les circonstances exactes de sa naissance, ne pas avoir d'informations complètes sur sa première famille ou sa famille biologique, être dans l'ignorance de son donneur... Tout cela touche à des questions fondamentales, au cœur de l'identité d'une personne. Pour certains, cela donne lieu à des problèmes (graves), voire à des traumatismes. Qui suis-je ? D'où est-ce que je viens vraiment ? Pourquoi on ne me l'a pas dit plus tôt?

Des questions sur vos origines inconnues, une confusion sur votre propre histoire, des problèmes non résolus lors d'une recherche antérieure, des questions sur d'éventuels demi-frères ou sœurs, ou des questions médicales... en d'autres termes, ce sont tous des nœuds avec lesquels les gens peuvent se débattre.

Le gouvernement flamand a voulu répondre à ce besoin et a donc créé *'Afstammingscentrum*, le centre de filiation. La stratégie choisie a été d'intégrer ce centre dans un service existant. Les différents groupes cibles, en collaboration avec le Centre d'Expertise de l'Accueil Familial, ont élaboré un dossier menant à un agrément le 24 août 2020. Dès le début, les groupes cibles étaient bien au volant et continuent de participer activement au fonctionnement de *'Afstammingscentrum*.

2 VISION ET MISSION

'Afstammingscentrum se développe autour du droit fondamental de connaître ses propres origines et veut garantir un soutien professionnelle à chacun dans leurs questions et recherches dans ce contexte.

Le point de départ est constitué par les droits fondamentaux de l'homme, tels que définis, par exemple, aux articles 7 et 8 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et les Libertés Fondamentales et sa juridiction. La connaissance de sa propre filiation est un droit qui est passé au premier plan ces dernières années et dont l'importance pour son propre bien-être et son sentiment d'identité n'est plus sous-estimée.

La Cour considère que le droit à l'identité, dont relève le droit de connaître et de faire reconnaître son ascendance, fait partie intégrante de la notion de vie privée. (Pascaud v F, juin 2011, Cour de Strasbourg)

'Afstammingscentrum veut être le point de repaire pour tous les questions relatives à l'ascendance, la filiation et à la parenté. Il développe et rassemble en permanence des expertises, sensibilise et formule des recommandations politiques sur ce sujet. Le centre s'adresse à un groupe cible assez large et varié, et notamment aux personnes dont le lien juridique ne correspond pas au lien biologique et/ou social d'ascendance, ainsi qu'aux personnes qui se posent des questions sur leur propre contexte d'ascendance.

3 MISSION LEGALE

3.1 Informer et sensibiliser

L'*Afstammingscentrum* sert de point de contact et d'orientation pour toute personne ayant des questions sur sa propre filiation. Il s'agit d'une description assez vague qui permet une grande variété de questions. Cela a déjà été démontré par les nombreuses questions qui arrivent au centre. Le centre traite aussi bien les questions générales et informatives que les questions plus spécifiques et individuelles.

Les questions peuvent porter sur la recherche d'ADN, la lecture d'un dossier d'adoption ou l'approfondissement de celui-ci, la recherche de parents (en Belgique ou à l'étranger), la recherche de documents, l'élucidation de secrets de famille, etc.

"En autorisant le don anonyme, la Belgique viole les droits de l'enfant " (Prof. Frederik Swennen, de Standaard, 22 mai 2016).

Sur la base des dossiers et de l'expertise à développer, l'*Afstammingscentrum* informera également le gouvernement et formulera des recommandations sur les questions liées à la filiation et les recherches dans ce contexte.

3.2 Soutien psychosocial dans les questions de recherche et de filiation - médiation

L'*Afstammingscentrum* offre des conseils et un soutien psychosocial dans la recherche de (informations sur) des parents génétiques. Il peut s'agir de l'accès à un dossier (d'adoption), d'entretiens préparatoires dans le cadre d'une question de recherche liée ou non à un voyage de retour, du processus de recherche d'un donneur via l'ADN, du traitement des résultats éventuels, mais aussi de tout absence d'infos. Ne pas trouver ce que l'on cherche est souvent une déception en plus. Les conseillers du centre aident les clients à faire face à cette situation.

Le client est accompagné pas à pas dans son processus (de recherche), à son propre rythme. C'est précisément grâce à ce soutien que l'*Afstammingscentrum* peut offrir une valeur ajoutée aux clients, qui ont souvent déjà cherché partout. Dans le passé, les gens recherchaient des informations sur la filiation sans aucun soutien. Par exemple, les adoptés se lancent dans un parcours de racines sans pouvoir s'appuyer sur un professionnel. Ou encore, les enfants de donneurs, par exemple, ont effectué de leur propre initiative des recherches dans les bases de données internationales sans savoir vers quel professionnel se tourner pour obtenir les résultats qu'ils ont trouvés. L'*Afstammingscentrum* offre un soutien supplémentaire à cet égard, afin que les personnes ne doivent pas traverser ce processus tout seules (sans préparation).

Pour les tests ADN, l'*Afstammingscentrum* travaille en collaboration avec le Centre d' Hérité Humaine (associé à l'UZ Louvain), qui sera chargé de rechercher les concordances et de créer la base de données ADN, pour finalement trouver des 'matches'.

Pour chaque question ou chaque étape, le service proposé est élaboré en concertation avec le client et adapté à celui-ci. Si nécessaire, l'*Afstammingscentrum* renvoie le client à des services plus spécialisés ou à une assistance appropriée. L'*Afstammingscentrum* lui-même n'offre pas d'aide thérapeutique.

L'*Afstammingscentrum* sert aussi de médiateur dans les cas où un contact peut être établi avec des parents ou membres de famille retrouvés. Les personnes recherchées n'en sont souvent pas conscientes et le message selon lequel un parent veut mieux les connaître peut également les frapper durement. L'*Afstammingscentrum* doit donc accorder suffisamment d'attention à cet aspect de l'histoire également. Evidemment on respecte tous les droits à la vie privée des personnes concernées.

"A quarante ans, j'ai commencé à chercher, non pas une mère, car j'en avais une, mais le pourquoi." (Marleen van Minnebruggen dans *De Vondelingen*, p. 416)

3.3 Développer l'expertise

L'*Afstammingscentrum* s'informe sur l'évolution des politiques, des connaissances scientifiques et de la littérature relative à la filiation et à la parenté et enrichit continuellement sa propre documentation dans ce domaine. Il existe une coopération étroite avec divers partenaires et l'*Afstammingscentrum* peut compter sur l'apport d'experts de diverses disciplines.

"Refuser (à un enfant) la connaissance de ses origines, c'est lui enlever une partie de lui-même " (Géraldine Mathieu, 2016).

Il va de soi que l'*Afstammingscentrum* ne peut pas réaliser tout cela avec une petite équipe et un petit budget. L'*Afstammingscentrum* doit acquérir une place dans un domaine de travail existant et développera progressivement une coopération avec différents partenaires, en Belgique et ailleurs. Pensez par exemple à L'Autorité Centrale Flamand de l'Adoption (auprès de l'agence Opgroeien), aux groupes d'intérêt des différents groupes cibles, aux centres de fertilité, aux services d'adoption, au Centre d'expertise d'adoption et aux archives nationales. Des entretiens exploratoires ont également eu lieu avec des acteurs à l'étranger, comme la FIOM (NL) ou des ONG comme le Service Social International ou la Protection de l'Identité des Enfants, CHIP. Pour les questions de recherche plus concrètes, des contacts sont également pris avec des personnes ou des institutions qui ont déjà acquis une expérience en la matière ou qui disposent de réseaux dans les pays d'origine, par exemple. Toutes ces collaborations sont systématiquement développées.

4 INFORMATIONS PRATIQUES

4.1 Organisation

L'*Afstammingscentrum* reçoit un budget du gouvernement Flamand et fonctionne officiellement sous le conseil d'administration du Centre d'Expertise de l'Accueil Familial. Le centre bénéficie également d'un soutien précieux dans les domaines de la politique du personnel et de la gestion financière.

L'*Afstammingscentrum* est aussi guidé par un comité de pilotage, qui contribue à définir les lignes de fond. Ce comité de pilotage comprend des membres ou des personnes impliquées dans les groupes cibles : les adoptés nationaux et transnationaux, un métis, un enfant de donneur ainsi qu'un expert juridique en matière de droits des enfants issus de conception médicalement assistée.

En plus, l'*Afstammingscentrum* peut également profiter du soutien plutôt académiques, des experts de diverses disciplines (par exemple, l'histoire, la génétique, le droit, la psychologie...).

En décembre 2020, Ankie Vandekerckhove a été nommée coordinatrice (80%) et, avec le comité de pilotage, elle a constitué une première équipe de conseillers pour les dossiers de recherche individuelles. On a voulu concentrer tous les efforts sur l'orientation de la recherche concrète et les questions de filiation, car cela était attendu depuis longtemps. Après plusieurs mois de travaux préparatoires, *l'Afstammingscentrum* a été ouvert au public début avril 2021.



Ankie Vandekerckhove a des années d'expérience dans le domaine des droits de l'enfant et a été, par exemple, le premier Commissaire aux Droits de l'Enfants en Flandre. Elle a également travaillé pendant une courte période à l'Autorité Centrale Flamande de l'adoption.

L'équipe se compose en outre des 3 conseillers des dossiers.

Benoît Vermeerbergen (50%) et Joyce Bex (100%), auparavant également membre du comité de pilotage, offrent, outre leur apport professionnel, leur expérience personnelle d'adoptés. Benoît est généalogiste depuis des années et a guidé de nombreux adoptés dans leurs recherches. Joyce vient d'obtenir un diplôme master Gender et Diversité et avait déjà un degré bachelors en sciences familiales. Katrien Govaert (80 %) a gagné ses galons en tant que médiatrice dans le contexte des divorces conflictuels et en tant que psychologue au service sociale où elle a procédé à la sélection des candidats adoptants.

4.2 Les dossiers

Dès le premier jour, les questions ont afflué, de tous les groupes cibles et autour des questions de descendance les plus diverses. Le tout premier appel téléphonique provenait d'un donneur qui commençait à s'interroger sur l'anonymat de son enfant et qui avait toute la sympathie pour les enfants de donneurs qui recherchaient leur donneur. La question la plus internationale doit être celle d'une maman éthiopienne, à la recherche de sa fille adoptée en Belgique, retrouvée par le centre.

L'Afstammingscentrum reçoit 5 à 7 nouvelles questions par semaine et cela sans aucune campagne publicitaire. La plupart des questions proviennent d'adoptés (transnationaux, nationaux, sous X et enfants trouvés), suivis des métis et des enfants de donneurs. Mais les donneurs eux-mêmes nous contactent aussi. En outre, nous recevons des questions de personnes qui n'appartiennent pas sans ambiguïté à l'un de ces groupes au moment de leur inscription, mais qui ont des indications que (l'un de leurs) parents n'est pas leur(s) 'vrai' parent(s).

Certaines questions sont raisonnablement faciles et rapides à répondre ; d'autres nécessitent des recherches plus approfondies, des contacts attentifs et des interviews diplomatiques. Il est clair que les questions de filiation touchent souvent un nerf sensible et doivent être traitées avec discrétion et tact. Si l'on peut déjà parler de succès dans certains cas, ce n'est malheureusement pas le cas pour tous les cas. *L'Afstammingscentrum* rencontre des obstacles de toutes sortes. Parfois, la réglementation s'y oppose (par exemple, les restrictions en matière de tests ADN jusqu'au premier degré, l'anonymat des donneurs garanti par la loi), parfois d'autres questions entrent en jeu (comme le tabou de l'adoption d'un enfant), parfois les documents pertinents "disparaissent" miraculeusement...

Il est évident que *l'Afstammingscentrum* doit continuer à trouver sa propre voie dans ce domaine et à apprendre de ses propres expériences et de la coopération avec les partenaires concernés.

A part des cas individuels, on a aussi donné des présentations sur le terrain et dans la presse, on a rédigé des recommandations politiques sur les ajustements nécessaires à la recherche ADN et les membres de l'équipe de *Afstammingscentrum* ont déjà participé à diverses sessions de formation et à des colloques.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter le site web www.afstammingscentrum.be (à ce moment seulement en Néerlandais, hélas).

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)